



Communiqué de presse

Saint-Denis

Le 9 octobre 2013

Aide à la production de la canne à sucre : mise en paiement de l'acompte dans le cadre de la convention Canne 2006-2015

Au titre de l'aide à la production de la canne à sucre et conformément à la convention tripartite Industriels - Planteurs - Etat, un acompte de 12,8 M€ a été mis en paiement à compter du 23 septembre 2013 pour 2 577 bénéficiaires. Le solde sera mis en paiement avant le 15 février 2014 en fonction des tonnages récoltés et livrés aux industriels.

Pour plus d'informations, les agriculteurs peuvent contacter la direction de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (DAAF) aux numéros suivants : 02 62 30 89 25 / 02 62 30 89 27.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle

Tél. 0262 40 74 18 / 74 19 - courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr

www.reunion.gouv.fr

